

## Portant réglementation du stationnement et de la circulation

### Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 2 juin 2020 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de l'Urbanisme et des Permis de Construire

VU l'arrêté n°2025-0512 en date du 10/09/2025

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas terminés

### ARRÊTE

#### Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2025-0512 du 10/09/2025, portant réglementation de la circulation Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas, sont prorogées jusqu'au 30/01/2026.

Fait à Wattrelos, le 12 novembre 2025

Pour le Maire,  
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

Henri GADAUT

#### DIFFUSION:

##### EIFFAGE

- M. le Directeur Général des Services
- SAMU
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
- Gendarmerie Wattrelos
- Police Nationale Roubaix

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

**Arrêté temporaire n°2025-0512  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas**

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 2 juin 2020 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de l'Urbanisme et des Permis de Construire

VU la demande en date du 09/09/2025 émise par EIFFAGE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/09/2025 au 24/10/2025 Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 11/09/2025 et jusqu'au 24/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue Eugène Delacroix :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 2**

À compter du 11/09/2025 et jusqu'au 24/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue des Villas :

- La circulation des véhicules s'effectue à double-sens ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EIFFAGE.

**Article 4**

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 10 septembre 2025  
Pour le Maire,  
Madame l'Adjointe

  
Zohra REIFFERS

Zohra REIFFERS



**DIFFUSION:**

- EIFPAGE
- M. le Directeur Général des Services
- SAMU
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
- Gendarmerie Wattrelos
- Police Nationale Roubaix

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

**Arrêté temporaire n°2025-0512**  
**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas**

Le Maire de Watrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 2 juin 2020 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de l'Urbanisme et des Permis de Construire

VU la demande en date du 09/09/2025 émise par EIFFAGE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/09/2025 au 24/10/2025 Rue Eugène Delacroix et Rue des Villas

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 11/09/2025 et jusqu'au 24/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue Eugène Delacroix :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 2**

À compter du 11/09/2025 et jusqu'au 24/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue des Villas :

- La circulation des véhicules s'effectue à double-sens ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EIFFAGE.

**Article 4**

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 10 septembre 2025

Pour le Maire,

Madame l'Adjointe

  
Zohra REIFFERS

Zohra REIFFERS



**DIFFUSION:**

- EIFPAGE
- M. le Directeur Général des Services
- SAMU
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
- Gendarmerie Wattrelos
- Police Nationale Roubaix

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*